

Séance du 15 octobre 2015

Extrait du recueil des actes
du Conseil d'Administration de l'UVHC

Objet : Reversement de la contribution à Campus France

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle du conseil de l'Institut des Sciences et Techniques de Valenciennes (ISTV) - Bâtiment Abel de Pujol, le jeudi 15 octobre 2015, sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

Vu la convention de mandat, du 30 septembre 1985, entre l'université et le Centre International des Etudiants et Stagiaires dont l'établissement public à caractère industriel et commercial Campus France s'est substitué ;

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur de la Recherche et de la Valorisation qui présente le barème des avances octroyées par Campus France pour les bourses de mobilité :

- *Conférenciers invités – Montant par semaine*
 - *Classe normale* 850 euros,
 - *Renom international* 1 100 euros,
- *Chercheurs (post-doc) - Montant par mois* 1 800 à 3 600 euros,
- *Doctorants - Montant par mois* 1 363 à 1 800 euros,
- *Stagiaires – Montant par mois*..... de 463 euros à 926 euros (minimum règlementaire).

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE LE BAREME A L'UNANIMITE DES VOIX.

Fait à Valenciennes, le 29 octobre 2015
Le Président du Conseil d'Administration



Professeur Mohamed OURAK

Date de publication : 9/11/2015